



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales BDAPI 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDRICI/2022-401 20/05/2022</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2025

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGER/SDRICI/2020-68 du 31/01/2020 : Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie.

DGER/SDRICI/2021-286 du 20/04/2021 : Modification de trois indicateurs de suivi du plan EPA2 par rapport à la circulaire DGER/SDRICI/2020-68 du 30 janvier 2020.

Nombre d'annexes : 0

Objet : modification de trois indicateurs de suivi du plan EPA2 par rapport à la circulaire DGER/SDRICI/2020-68 du 30 janvier 2020 et la note de service DGER/SDRICI/2021-286 du 19/04/2021.

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
Établissements d'enseignement supérieur agricole publics et privés
Établissements d'enseignement technique agricole
Fédérations de l'enseignement agricole privé

Résumé : la présente note de service modifie trois indicateurs de suivi du plan EPA2 par rapport à la circulaire DGER/SDRICI/2020-68 du 30 janvier 2020 et la note de service DGER/SDRICI/2021-286 du 19/04/2021, pour tenir compte de l'impact de la gestion de la crise sanitaire et des premiers résultats mesurés.

Textes de référence : circulaire DGER/SDRICI/2020-68 du 30 janvier 2020.

Rappel du contexte

Par circulaire DGER/SDRICI/2020-68 du 30 janvier 2020, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé pour 4 ans, le plan d'actions "enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agro-écologie" qui vise à accélérer et amplifier l'accompagnement des transitions prévues au projet agro-écologique pour la France, par la mobilisation de l'enseignement agricole.

Ce plan implique l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole technique et supérieur, public et privé, aux niveaux national, régional et local.

Pour permettre un pilotage du plan et une valorisation des progrès, un panel de 24 d'indicateurs de résultats est décrit dans la circulaire pour l'ensemble des actions du plan.

Modifications des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions liées au plan EPA2

Sur proposition du comité technique du suivi du plan en date du 5 avril 2022, les modifications suivantes sont apportées à la circulaire DGER/SDRICI/2020-68 et la note de service DGER/SDRICI/2021-286 du 19/04/2021, pour les parties A/ et B/.

Actions	Indicateur et cible initiaux	Indicateur et cible modifiés par la note de service
3.2	Consommation d'eau et d'énergie dans les ateliers technologiques / kg aliment produit – Objectif de réduction	/ (l'indicateur est supprimé)
3.2	Fin 2021: 90% des exploitations ont arrêté l'utilisation de glyphosate et 10% ont défini une stratégie pour l'arrêter	Fin 2022: 100% des exploitations ont arrêté l'utilisation de glyphosate
4.3	% en valeur de produits de qualité et durables utilisés en restauration collective de l'enseignement agricole (cf loi EGALIM) Au 01/01/ 2022 : 50% Dont en AB : 20%	Cible modifiée : Au 01/01/2023 : 50% dont 20% de produits AB

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL